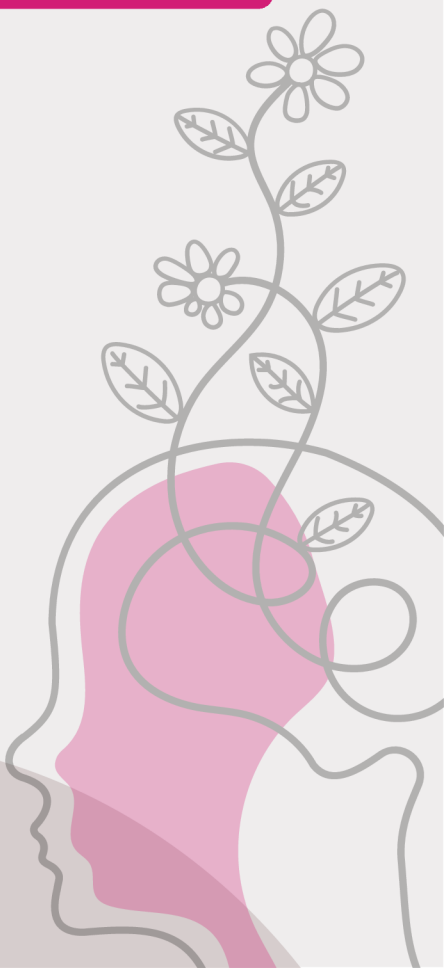




Agir ensemble
pour la **Santé Mentale**
dans le Doubs

Projet
Territorial
de Santé
Mentale
2026-2030



LE PTSM 25, c'est quoi ?

Le **Projet territorial de santé mentale (PTSM)** constitue un **cadre commun** pour agir de manière cohérente en faveur de la santé mentale, à l'échelle d'un territoire.

Le **PTSM** est une **démarche collective et transversale** qui aborde la santé mentale au sens large - **de la promotion du bien-être psychique et de la prévention à l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux.**

Elle permet aux acteurs du territoire de **se coordonner**, de **mieux répondre aux besoins en santé mentale** et de **réduire les inégalités**, à partir des réalités vécues par les **personnes concernées** et les **professionnels**.

Le PTSM vise des **parcours de santé et de vie de qualité, sans rupture**, en privilégiant, chaque fois que possible, le **milieu de vie ordinaire**.



Le PTSM du Doubs couvre le Doubs hors Pays de Montbéliard

Le PTSM est à la fois :

- un **document stratégique**,
- et une **dynamique territoriale permanente**.

Concrètement, le PTSM, c'est :

- une **feuille de route opérationnelle pour 5 ans**,
- élaborée à partir d'un **diagnostic territorial partagé**,
- construite par les **acteurs de la santé mentale du territoire**,
- un **engagement collectif**, formalisé par le **contrat territorial de santé mentale**,
- au service de la **bonne santé mentale de tous**.

Le PTSM est animé par une **cheffe de projet dédiée** et s'appuie sur une **gouvernance territoriale**, garantissant la **coordination des acteurs** et le **suivi des actions**.

Il mobilise l'ensemble des acteurs concernés par la santé mentale dans une **logique plurisectorielle et collaborative**, croisant les **savoirs professionnels, institutionnels et expérientiels**.



Les priorités du PTSM

Le PTSM s'organise autour de 6 priorités nationales, définies par le décret du 27 juillet 2017, mises en œuvre sur le territoire en cohérence avec les standards internationaux promus par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

PRÉVENIR, REPÉRER,
AGIR TÔT

FACILITER L'ACCÈS
AUX SOINS ET AUX
ACCOMPAGNEMENTS

ORGANISER DES
PARCOURS SANS
RUPTURE



LIMITER LA CRISE
ET LE RECOURS À
L'HOSPITALISATION

SOUTENIR
LE RÉTABLISSMENT,
LES DROITS
ET L'INCLUSION

AGIR AU PLUS PRÈS
DU LIEU DE VIE
ET RÉDUIRE
LES INÉGALITÉS

Selon l'instruction du 1er décembre 2025, le PTSM prend en compte, de manière **renforcée**, certains **publics et besoins** : enfants et adolescents (*dont enfants protégés*), personnes sous-main de justice, en situation de précarité, addictions, psychotraumatisme...

Une dynamique collective au service des habitants !

1 Action SOCLE

16 Actions SPÉCIFIQUES









Informers, former et soutenir les acteurs du territoire, tous secteurs confondus, afin de renforcer les compétences, l'orientation et la prévention en santé mentale.

- 1 **Faciliter l'accès aux soins**, notamment pour les personnes ayant des difficultés de mobilité
- 2 **Renforcer la prévention et la déstigmatisation** en santé mentale
- 3 Créer un espace de **coordination locale dans le Haut-Doubs** associant élus, professionnels et personnes concernées
- 4 Déployer une **offre de soins non programmés**
- 5 **Accompagner les équipes** vers le moindre recours à l'isolement et la contention
- 6 Développer des **solutions d'hébergement et d'accompagnement**
- 7 Renforcer les **accompagnements à domicile** et la **réhabilitation psychosociale**
- 8 Améliorer l'**accès aux soins somatiques et l'articulation ville-hôpital**
- 9 Développer la **médiation en santé**
- 10 **Renforcer les CMP et CGI** et couvrir les zones insuffisamment dotées
- 11 Renforcer la coordination des **parcours en protection de l'enfance**
- 12 Développer les **Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)**
- 13 Renforcer les **équipes mobiles** pour couvrir l'ensemble du territoire
- 14 Renforcer la présence de **psychologues** dans les **parcours d'insertion et de réhabilitation**
- 15 Soutenir l'**innovation, la recherche et la e-santé**
- 16 Développer la **pair-aidance et l'expertise patients**



Pourquoi un PTSM ?


PARCE QUE :

-  • Le **bien-être des personnes** est aujourd'hui reconnu comme un **enjeu majeur de santé publique et de société**,
-  • La santé mentale concerne **toute la population, à tous les âges de la vie**,
-  • les **besoins en santé mentale augmentent fortement**, notamment depuis la crise sanitaire,
-  • l'**offre** est **fragilisée** dans certains territoires,
-  • les **parcours** sont **souvent complexes**,
-  • les **acteurs** sont **nombreux**,
-  • les **réponses** restent **inégaux selon les territoires**,
-  • la **territorialisation de la santé** s'est **renforcée**, avec l'émergence de nombreux dispositifs de coordination.

Le PTSM n'est pas un dispositif de plus

Il permet d'**intégrer les enjeux de santé mentale** dans les différentes **instances stratégiques du territoire**, d'**agir sur les déterminants de la santé mentale** et de **donner un cadre commun à l'action collective**.

Il contribue à **mieux coordonner les acteurs**, à renforcer le travail entre les différents champs (santé, social, médico-social, éducation, logement, emploi, justice...) et à s'inscrire dans une **logique interministérielle et intersectorielle**.

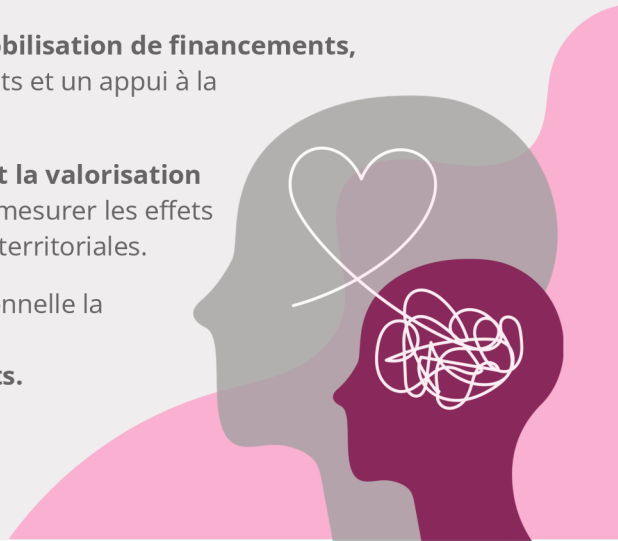


Le PTSM permet ainsi de **mettre du lien**, de **donner un cap partagé** et de **mieux répondre aux besoins réels des personnes**, **au plus près de leur lieu de vie**.

Rôle de la cheffe de projet opérationnel

La cheffe de projet PTSM est mise à disposition du territoire et de ses acteurs pour **animer, coordonner et structurer la démarche du Projet Territorial de Santé Mentale du Doubs**. Elle agit comme une **ressource transversale, au service des dynamiques locales**, et a pour mission de :

- **Mettre en lien, animer et coordonner les acteurs** du sanitaire, du social, du médico-social, du droit commun, les institutions et les personnes concernées, **afin de favoriser le travail en réseau et l'interconnaissance**.
- **Structurer et accompagner la mise en œuvre des actions du PTSM**, depuis le diagnostic territorial jusqu'au déploiement du plan d'actions, en lien étroit avec les acteurs locaux.
- **Favoriser une approche interministérielle de la santé mentale**, en croisant les enjeux et les actions portées par différentes politiques publiques (*éducation, justice, emploi, logement, politique de la ville, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions, sécurité, prévention et promotion de la santé*).
- **Veiller à la cohérence et à l'articulation territoriale des actions du PTSM** avec les autres démarches, cadres stratégiques et dispositifs existants (*CLS, CPTS, CLSM, PRS, plans départementaux et dispositifs territoriaux*).
- **Apporter un appui méthodologique** aux acteurs dans la construction, l'organisation et le déploiement de projets en santé mentale.
- **Soutenir la recherche et la mobilisation de financements**, par une veille des appels à projets et un appui à la formalisation des demandes.
- **Assurer le suivi, l'évaluation et la valorisation des actions du PTSM**, afin d'en mesurer les effets et de renforcer les dynamiques territoriales.
- **Faire vivre** de manière opérationnelle la **concertation entre les acteurs dans une dynamique de projets**.



Accéder aux ressources du territoire

- Annuaire des partenaires
- PTSM complet signé
- Fiches actions détaillées



Restez informés, inscrivez-vous !




Rejoindre la dynamique


PTSM du Doubs

Cheffe de projet : Pernelle PARENT

 pernelle.parent@gpmsdoubjsjura.fr

 06 35 54 29 30

Secrétariat :

 contact.ptsm25@gpmsdoubjsjura.fr